Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Droit de contrôle des enfants sur curateur

Par SIRENE

Bonjour,

Mon père est sous curatelle renforcée et refuse de vendre sa voiture qu'il ne peut conduire ainsi que le garage.
La curatrice, nommée par la juge des tutelles, a déplacé le juge de proximité à domicile et je reçois un mail, m'indiquant que malgré le refus de mon père, la curatrice a fait notifier par ordonnance la vente de ces deux biens.

Ce qui apparaît choquant est le prix sous évalué du garage et de la voiture.

Ai-je le droit de demander si une estimation par un professionnel a été faite? Et comment dois-je m'y prendre?

Enfin, mon père possède un appartement secondaire touché par un sinistre dû aux voisins, depuis bientôt un an, j'en ai parlé à la curatrice, lui proposant même d'établir la déclaration auprès de l'assurance habitation afin qu'un expert soit mandaté et les réparations effectuées.
Elle ne me répond pas et ne fait rien. Comment puis-je agir?

Par avance, je vous remercie.

Bien cordialement

Par avance, je vous remercie.

Par ESP

Bonjour
Je pense que c'est avec le juge des tutelles, que vous devriez échanger.